

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)

Apprentissage - Bassens

FICHE FORMATION 2026

OBJECTIFS

- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement en fonction de l'évolution de l'enfant
- Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Rechercher, traiter et transmettre, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

CONTENUS

Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale (196h)
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration (266h)
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants (91h)
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention (35h)
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques (105h)
 Accompagnement et travail personnel guidé (77h)

PUBLICS

Tout public éligible au contrat d'apprentissage (de 17 à 29 ans révolus, sans limite d'âge si RQTH)
 Autre public : salariés en Pro A ou contrat de professionnalisation ou en reconversion.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Rythme hebdomadaire : 35 h en formation, variable en milieu professionnel
Effectif : 15 participants maximum
Formation : 90 % en présentiel et 10 % en distanciel avec alternance d'apports techniques et de travaux pratiques.

PRÉ-REQUIS

Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Satisfaire aux exigences réglementaires (nous contacter pour plus d'informations).

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier, après entretien

VALIDATION

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture Niveau 4
 Ministère de la santé et de la prévention
[RNCP 35832](#)
 Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves ponctuelles écrites, pratiques ou orales.
 Épreuves pour chaque bloc de compétences.
 La progression des acquis est évaluée régulièrement tout au long de la formation.

INTERVENANTS

Formateurs professionnels de la puériculture.

TARIF

Selon le niveau de prise en charge OPCO employeur. Nous contacter pour un devis sur mesure.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Aucun frais à la charge de l'apprenti. Frais pédagogiques financés par l'OPCO ou l'employeur selon les dispositifs existants.

DURÉE INDICATIVE

770 heures d'enseignement théorique en centre (à préciser après positionnement individuel)
 770 heures de formation clinique en établissement employeur



RÉUNIONS D'INFORMATION

5 février 2026 : 9h30-12h
 3 mars 2026 : 13h30- 16h
 2 avril 2026 : 9h30-12h

GRETA SAVOIE HAUTE-SAVOIE

Pôle Chambéry
 88 avenue de Bassens
 73000 BASSENS

DATES

Du 28/08/2026 au 20/11/2027

LIEU(X) DE FORMATION

GRETA SAVOIE HAUTE-SAVOIE
Pôle Chambéry
 88 avenue de Bassens
 73000 BASSENS

Lycée Louis Armand

321 rue du Grand Champs
 73000 CHAMBERY

CONTACT

Maud MOLENAAR - Coordinatrice
 06 34 13 86 22

LES + DE LA FORMATION

Indicateurs pour le DE AP en 2025:
 Taux de satisfaction : 88.8%
 Taux de réussite : 86%

Taux d'insertion : 72 % pour la filière Santé Social

Conditions générales de vente consultables sur notre site internet

ANNECY - ANNEMASSE - THONON LES BAINS - BONNEVILLE - CLUSES - CHAMBERY - SAINT JEAN DE MAURIENNE